

**Délibération 3.16**

**Budget supplémentaire de l'exercice 2022**

**Intervention de Joachim MOYSE**

Je ne vais pas reprendre l'analyse que je vous ai partagé lors de l'examen du compte administratif tout à l'heure, la simple existence d'un budget supplémentaire à hauteur de 12,3 Millions de dépenses nettes nouvelles en investissements, et de 39,9 Millions de dépenses nettes en fonctionnement venant confirmer que nous ne sommes pas sur la paille.

Malgré la crise sanitaire que nous avons traversé et malgré la crise sociale, la crise de pouvoir d'achat, que nous affrontons.

Comme vous l'aviez fait, certes tardivement, lors du budget supplémentaire 2021, puis au début de cette année avec le budget initial 2022, vous vous décidez à desserrer un peu l'étau qui pressure nombre d'agents départementaux et les salariés des structures concernées, dans les secteurs des solidarités ou dans les collèges, un étau entre des besoins allant croissants d'un côté et de l'autre des moyens trop justes.

Par exemple, il en résulte enfin une augmentation du budget du personnel sous les effets notamment du Ségur de la santé qui s'est tant fait désirer et qui demeure toutefois insuffisant, 2,8 Millions au total ajoutés dans ce budget supplémentaire.

Ou encore un effort complémentaire de 15,3 Millions sur les dépenses de solidarité dont 6,1 en faveur des structures sociales et 3,12 en faveur de l'insertion.

Des nouveaux dispositifs guichets sont créés et financés, nous en avons voté plusieurs lors de cette session.

La collectivité prend en charge les hausses des coûts des denrées pour maintenir en l'état les tarifs de restauration pour les familles de collégiens.

Et bien sur je salue les 13,5 Millions mobilisés pour le Transmanche, comme les investissements nouveaux financés dans les ports départementaux même si, encore une fois, la défaillance de la CCI Seine Estuaire nous oblige à reporter les crédits inscrits pour la réhabilitation du port de plaisance de Fécamp.

Notre collectivité adapte ses dispositifs, réinjecte dans le financement de ses missions et obligations les excédents qu'elle dégage. Et ce n'est pas un scoop ni une prouesse, elle finit par dépenser un peu plus pour répondre aux besoins croissants de nos territoires, des familles ou de la transition écologique.

D'ailleurs les dépenses nouvelles que vous nous proposez se justifient, et sous réserve des réserves justement que nous pouvons exprimer lors de l'examen et du vote des nouveaux dispositifs d'aide ou de leurs modifications, nous les soutenons.

Alors est-ce suffisant pour vous donner quitus ?

Non. Nous soutenons les efforts réalisés, les nouveaux dispositifs déployés.

Sauf que ce n'est pas la partie du verre à moitié plein qui pourrait justifier notre vote. Ce qui nous préoccupe c'est l'autre partie, le côté obscur de la force du Département.

Le Département poursuit sa politique de guichets mais ce n'est pas suffisant. Il faut des solutions durables, lancer des expérimentations, faire preuve de davantage de volontarisme, bousculer l'Etat.

Nous sommes élus dans une collectivité territoriale qui a vocation à agir pour répondre aux besoins de nos territoires et de tous leurs acteurs.

Pour la jeunesse, vous semblez vouloir engager ce travail de fond à travers le groupe de travail qui s'est constitué. Nous y prendrons toute notre part et viendrons avec des propositions. Non pas seulement pour repeindre les guichets, mais pour travailler sur des solutions en profondeur, en épaisseur et en longueur.

La santé et la lutte contre les déserts médicaux mériterait une démarche analogue.

Mais aujourd'hui ce budget supplémentaire ne vient que compléter le budget initial, selon les mêmes principes directeurs, les mêmes logiques. Et le compte n'y est pas.

Je vous renvoie à mon énoncé de tout à l'heure sur les domaines qui exigent un effort accru du Département.

Avant de conclure, notre groupe souhaiterait obtenir une explication concernant la dotation complémentaire pour prendre en charge l'évolution des tarifs de l'énergie dans les collèges.

Le rapport indique une enveloppe de 2 Millions pour répondre à ce besoin dans les 109 collèges publics, soit un ratio moyen de 18.300 € par établissement. Et il indique une enveloppe de 700.000 € pour le même objet en faveur des 23 collèges privés, soit 30.400 € par établissement. Nous aimerions comprendre cette différence...

Par ailleurs, nous avons voté tout à l'heure un élargissement des aides à la rénovation thermique des logements dont vous nous avez répondu qu'il s'élevait à 1 Million d'euros... sauf que nous ne retrouvons pas ce montant dans ce Budget supplémentaire ?

Je vous remercie de répondre à ces deux questions.

Et c'est pour vous encourager à faire bien mieux, à faire fort, dans la préparation du prochain budget départemental que nous voterons contre ce budget supplémentaire notoirement insuffisant.